

A R R E T E N° 214/2007/A.R.H./I.R.S.

portant désignation de Madame le Docteur Laurence Giudicelli Desplas
pour exercer, à titre provisoire, les fonctions de chef de service de Pédo-Psychiatrie Secteur 99I02 Pôle Est
à l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion

La Directrice de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et
notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 31 août 2006 portant nomination de la directrice de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation de la Réunion-Mme Vigneron-Meleder (Huguette) ;

Vu les avis réglementairement requis ;

Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional,

A R R E T E

Article 1^{er} . – Madame le docteur Laurence Giudicelli Desplas est désignée en qualité de chef de service
à titre provisoire de Pédo-Psychiatrie Secteur 99I02 Pôle Est à l'Etablissement Public de Santé Mentale
de la Réunion.

Article 2 . – Cette désignation prend effet à compter du 5 novembre 2007 et ne peut excéder un (1) an.

Article 3 . - La Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement
concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au
Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint Denis, le 26 décembre 2007

P/La Directrice

Suzanne COSIALS
Directrice Adjointe